

République de Guinée

Travail - Justice - Solidarité

LOI
L/2019/N° 0024-AN

**AUTORISANT LA RATIFICATION DE LA CONVENTION DE CREDIT EN
DATE DU 1^{ER} AVRIL 2019 ENTRE L'AGENCE FRANCAISE DE
DEVELOPPEMENT (LE PRETEUR) ET LA REPUBLIQUE DE GUINEE
(L'EMPRUNTEUR), RELATIF AU PROJET D'AMELIORATION DE
L'ACCES A L'ELECTRICITE EN GUINEE (PAAAEG) POUR UN MONTANT
DE CINQUANTE MILLIONS D'EUROS (50.000.000 €)
CONVENTION N° CGN 1238 01T**

L'Assemblée Nationale

Vu la Constitution en ses articles 72 et 149 ;

Après en avoir délibéré, lors de sa plénière du mardi 25 juin 2019 a adopté la loi d'autorisation de ratification dont la teneur suit :

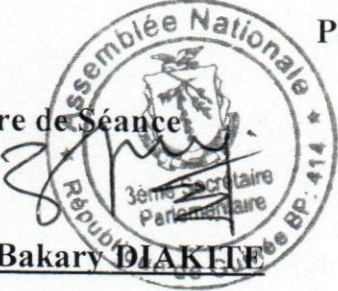
Article 1^{er} : Est autorisée la ratification de la Convention de Crédit en date du 1^{er} avril 2019 entre l'Agence Française de Développement (Le Prêteur) et la République de Guinée (L'Emprunteur), relatif au Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Electricité en Guinée (PAAAEG) pour un montant de Cinquante millions d'Euros (50.000.000 €)
Convention N° CGN 1238 01T.

Article 2 : La présente Loi qui prend effet à compter de sa date de promulgation, sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

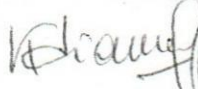
Conakry le 25 JUN 2019

Pour la Plénière

Le Secrétaire de Séance


Honorable Bakary DIAKITE

Le Président de Séance


Claude Kory KONDIANO

